

16 avril 2024

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Dans [sa réponse à la question parlementaire n°427 du 6 mars 2024](#), le Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, a fourni des informations sur les dépassements de délais d'examen des demandes de protection internationale. Le ministre a également indiqué qu'une analyse est actuellement en cours pour identifier les besoins en vue de la mise en œuvre, au niveau national, des réglementations et des nouvelles procédures relatives au nouveau pacte sur la migration et l'asile.
- Le 10 avril 2024, le Parlement européen [a approuvé le nouveau pacte sur la migration et l'asile](#) qui vise à réformer la politique européenne en matière de migration et d'asile. En adoptant les dix textes législatifs en question, le Parlement répond aux attentes des citoyens de renforcer le rôle de l'UE dans la lutte contre toutes les formes de migration irrégulière et de renforcer la protection des frontières extérieures de l'Union européenne tout en respectant les droits humains, appliquer des règles communes de manière uniforme dans tous les États membres sur le premier accueil des migrants, renforcer le rôle de l'UE et réformer le système d'asile européen sur la base des principes de solidarité et de partage équitable des responsabilités.
- Le 15 avril 2024, Charel Schmit, le défenseur luxembourgeois des droits de l'enfant, [a présenté le troisième rapport annuel de l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher \(OKaJu\)](#) à la Chambre des Députés. Dans la partie « thématique » du rapport, l'OKaJu a souhaité mettre l'accent sur la prise en charge pédiatrique des enfants de 0 à 12 ans.

Chiffre de la semaine: 9.407

En 2023, 9.407 premiers titres de séjour ont été délivrés à des ressortissants de pays tiers contre 9.042 en 2022, soit une croissance de 4%. Ces données ne tiennent pas compte des cartes de séjour accordées à des membres de famille de ressortissants de l'Union européenne.

Source : Direction générale de l'immigration

Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en